famille d'accueil ou future adoptants

Par **nayala 64**, le **11/04/2023** à **13:47**

Bonjour, je viens d'avoir un problème avec une association pour animaux en fourrière, je voulais depuis un petit moment adopter un 2ème chien, donc étant régulièrement sur les réseaux sociaux je tombe sur une association qui relaie des sos sorties de fourrière sinon euthanasie, deux chiens sont adorable mais celui qui m'intéresse beaucoup n'ai pas ok chats donc je remplis un formulaire pour le 2ème qui est ok femelle et ok chats pas de soucis pour eux je suis la personne idéale pour recevoir l'animal en question, une visite est organisée et approuvée par une autre association puisque j'habite à 1000 kilomètres de Paris et ils cherchent donc un train qui amènera le chien à 2 h de chez moi la veille de l'arrivée je signe vers 18h un contrat de famille d'accueil pour 1 mois avec énormément d'exigence de leur part et je me rends compte que ce contrat eux ne l'ont même pas signé mais je paraphe toutes les pages je mets le lieux la date et je signe plus photo copie du bail ma carte d'identité et facture, je vais chercher le chien et je rentre chez moi, déjà il faut savoir qu'il m'ont demandé de verser 125 euros pour la moitié de l'adoption plus 200 euros d'achat de matériel exigés avec des modèles et marques plus prises de photos pour montrer que tout avait été acheté, la présentation avec ma chienne dans un premier temps se passe bien, le lendemain m'a fille de 20 ans viens me voir au moment du repas dans 2 pièces séparés je n'ai pas eu le temps de poser sa gamelle par terre qu'il est parti aussi tôt vers ma chienne pour l'agresser seulement ma fille étant juste à côté c'est fait mordre par le nouveau chien résultat urgence 15 jours d'arrêt et pansement tout les jours, je les préviens de suite et je reçois un message pour me demander comment je comptais déclarer l'incident au urgences, pour le chien il risquait d'être catégorisé chien mordeur que c'était de ma faute j'aurais dû fermer la porte avant de déposer la gamelle enfin j'en passe après leurs discours ils me demandent comme même comment vas ma fille, le lendemain je décide donc de téléphoner à un éducateur canin pour remédier immédiatement aux problèmes du chien, la ils me disent qu'il faut leur approbation pour qu'il soit validé par l'association, je passe une semaine passe l'éducateur arrive passe 1h30 avec moi et le chien et me montre quelques petites choses à reproduire tous les jours pour que le chien obéissent et qu'il écoute choses que j'ai fait, j'ai remarqué qu'il était très possessif et surtout jaloux vis-à-vis de ma chienne et la le deuxième accident sans raison morsure sur ma chienne pourtant j'ai un loup tchèque, mais là je la vois rentrer et boiter mais je ne vois rien sur le coup, c'est seulement le lendemain en voyant sa patte gonflée et qu'elle avait vraiment mal que j'ai cherché et la dans sa fourrure très épaisse j'ai découvert le trou donc vétérinaire une nuit plus opérer le lendemain 7 agrafes heureusement pas de muscles toucher mais belle plaie bien profonde ,je contacte de nouveau l'association qui ne donne pas son téléphone toujours message, je dis que le chien ne peut pas rester chez moi, ma chienne en à peur, c'est impossible, j'envoie aussi des photos de la blessure, tout ce qu'il trouve à répondre c'est votre contrat vous oblige de garder 2 mois de plus le chien en attendant de trouver une solution, et la je leur répond quel contrat il a été signé que par moi, de plus en 15 jours ce chien m'a déjà coûte plus de 1000 euros plus 200 euros de perte de salaire pour ma fille, le lendemain ils m'ont envoyé un message pour me donner une heure et date de train et depuis

ils m'ont bloqué partout je n'ai aucun recours alors que le chien risque de nouveau être dans une famille qui ne lui convient pas, que faire déjà pour qu'il me rembourse au moins une partie des frais engagés, vis-à-vis de leurs réactions.

Par **Lorella**, le **11/04/2023** à **19:46**

Bonsoir,

Vous ne vous mettez pas à la place des lecteurs. Lire autant de lignes et avec un style brouillon, on s y perd.

Contactez d autres associations de protection des animaux pour avoir des conseils :

la **SPA** (Société Protectrice des Animaux).
Seconde Chance,
la Fondation Assistance aux Animaux,
la **Fondation 30 Millions d'Amis**.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés